

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°85-23 du 6 Février 1985

portant nomination du Général Barthélémy
OHOUENS en qualité de Grand Chancelier de
l'Ordre National du Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L' ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU le décret N°84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU la loi N°65-29 du 14 Août 1965 portant refonte des lois N°s 60-26 du 21 Juillet 1960 et 62-14 du 26 Février 1962 instituant l'Ordre National du Bénin,
- VU le décret N°73-64 du 21 Février 1973 assimilant le Grand Chancelier de l'Ordre National, en ce qui concerne les indemnités et les prestations en nature, à un ministre,
- VU le décret N°72-72 du 4 Avril 1972 portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin,
- Sur décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin en date du 29 Janvier 1985,
- Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 30 Janvier 1984,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Le Général Barthélémy OHOUENS est nommé Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin.

ARTICLE 2 - Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment le décret N°72-72 du 4 Avril 1972, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

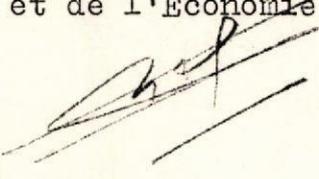
.../...

Fait à COTONOU, le 6 Février 1985

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,


Hospice ANTONIO

Ampliations : PR 8 - CC du
PRPB 4 - ANR 4 - CPC 6 - PPC 4
Intéressés 2 - Gde Chanc. 4
Ministères 15 - Préfets 6 EMG
des FAP 2 - Cab. Mil. 2 - DAFA
du MDFAP 2 - SGCEN 4 - DCCT 2
IGE et ses Sections 4 - ONEPI 1
BN-UNB-FASJEP-DLC-DPE- 10 - DI 4
DTCP 4 - DSDV-DB 8 - DCF 4 INSAE 2
JORPB 1